

Pour les comités et commissions, le mandat est d'une durée de deux ans

1. TNO – COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS (Programme d'aide à la mise en valeur des Territoires non organisés de la MRC)

RÔLE ET MANDAT : Le comité d'analyse des projets du programme d'aide à la mise en valeur des TNO a pour mandat de veiller à la bonne administration du programme qui vise à soutenir des activités qui doivent avoir pour but l'amélioration, la mise en valeur et le développement des trois territoires non organisés de la MRC de Portneuf (TNO Lac-Blanc, TNO Linton et TNO Lac-Lapeyrère). Les projets soutenus doivent être à portée collective et répondre à des objectifs spécifiques (favoriser le développement régional, mettre en œuvre des projets d'intérêt communautaire ou collectif, favoriser le maintien et le développement de l'accessibilité des TNO ainsi que permettre la réhabilitation environnementale du milieu).

RESPONSABLE : M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COORDONNATEUR : M. Patrice Gagnon, aménagiste.

COMPOSITION DU COMITÉ : trois élus de la MRC et M. Patrice Gagnon.

Élus qui y siègent actuellement : Yves Bédard, Daniel Dion et Andrée Saint-Laurent

MODALITÉS DES RENCONTRES : une rencontre par année, en journée, lieu variable.

2. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (COCAG)

RÔLE ET MANDAT : Le comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf est constitué en vertu de l'article 148.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il a pour tâche d'étudier, à la demande du conseil de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique.

Le comité a également pour fonction de soumettre au conseil de la MRC les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées. Ces recommandations peuvent englober les dossiers relatifs à la révision ou la modification du schéma d'aménagement et de développement, plus particulièrement le territoire agricole, ainsi que tout projet relatif à l'adoption ou la modification d'un règlement de contrôle intérimaire concernant le territoire agricole ou les activités agricoles.

Le comité a également pour mandat d'étudier les règlements d'urbanisme ou les modifications aux règlements d'urbanisme (incluant les projets de modifications) qui concernent de façon particulière la zone agricole ou qui visent des activités agricoles, afin d'éclairer les réflexions apportées par le service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le comité a, enfin, pour fonction d'étudier les demandes formulées à la CPTAQ, en l'occurrence toute demande d'autorisation formulée par une municipalité, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. Toute demande d'exclusion de la zone agricole (article 65) ou assimilée à une demande d'exclusion est également soumise au comité pour fins d'analyse et de recommandation au conseil de la MRC.

RESPONSABLE : M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COORDONNATRICE : Mme Sylvie Béland, aménagiste.

COMPOSITION DU COMITÉ :

- Trois membres issus du conseil de la MRC de Portneuf;
- Quatre membres reconnus à titre de producteurs agricoles, au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28), qui ne sont pas membres du conseil de la MRC et qui sont inscrits sur une liste dressée par l'association accréditée au sens de cette loi;
- Un membre provenant de la table de concertation « environnement » de la MRC de Portneuf.

Élus qui y siègent actuellement : Michel Blackburn, Deny Lépine et ~~Dominic Tessier-Perry~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ cinq par année, en soirée, à la préfecture.

3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – TNO

RÔLE ET MANDAT : Étudier et soumettre des recommandations au conseil de la MRC de Portneuf sur toute question relative à l'urbanisme et à l'aménagement des TNO. Le comité est aussi en charge d'assurer le suivi de l'application de la réglementation d'urbanisme à l'égard de ces territoires.

RESPONSABLE : M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COORDONNATEUR : M. Patrice Gagnon, aménagiste.

COMPOSITION DU COMITÉ : un élu de la MRC, un représentant de la ZEC Batiscan-Neilson, un représentant de la ZEC de la Rivière-Blanche, un représentant de la Réserve faunique de Portneuf, un représentant du secteur de l'industrie forestière, ainsi qu'un représentant du secteur de la villégiature.

Élus qui y siègent actuellement : ~~Andrée Saint-Laurent~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : une à deux par année, en soirée, lieu à convenir avec les membres.

4. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÔLE ET MANDAT : Le comité de sécurité publique est constitué en vertu de l'article 78 de la Loi sur la police afin de permettre l'application des ententes relatives aux services fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec. Les obligations à cet effet sont décrites à l'article 76 de cette Loi et concernent l'étendue des services offerts par la Sûreté du Québec et les diverses informations relatives à l'application du Code de la route, des règlements municipaux et des différentes mesures d'urgence.

RESPONSABLE : Mme Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe.

COMPOSITION DU COMITÉ : le préfet et quatre élus de la MRC.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, ~~Gaston Arcand, Daniel Dion, Léo Gignac et Marie-Michelle Pagé~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : au minimum six par année, en journée, à la préfecture.

5. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

RÔLE ET MANDAT : La commission de l'administration a pour mandat d'étudier les questions reliées à l'administration de la MRC de Portneuf. La commission n'a pas de pouvoir décisionnel, mais a le mandat d'émettre des recommandations au conseil de la MRC sur les orientations de l'organisation, son fonctionnement et ses services techniques, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, les règlements et politiques et les appels d'offres.

RESPONSABLE : Mme Josée Frenette, directrice générale.

COMPOSITION DE LA COMMISSION : le préfet et quatre élus de la MRC.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, Mario Alain, Jacques Delisle, Jean-Claude Léveillé ~~et Marie-Michelle Pagé~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ six par année, en journée, à la préfecture.

6. COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RÔLE ET MANDAT : La commission de l'aménagement et du développement du territoire a pour mandat d'étudier les questions reliées à la planification, à l'aménagement et au développement du territoire. La commission est appelée à analyser toute demande de modification au schéma d'aménagement et de développement, faire les recommandations appropriées au conseil et tenir les consultations publiques requises en vertu de la loi. La commission peut notamment analyser différents dossiers en matière d'urbanisation, d'agriculture et de foresterie, de transport, de réglementation, d'équipements et d'infrastructures et de terres publiques.

RESPONSABLE : M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COMPOSITION DE LA COMMISSION : le préfet et quatre élus de la MRC.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, Mario Alain, Michel Blackburn, Ghislain Langlais et Dominic Tessier-Perry

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ quatre par année, en journée ou en soirée, à la préfecture.

7. COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

RÔLE ET MANDAT : La commission du développement social et économique a pour mandat d'étudier les questions reliées au développement économique (tourisme, culture, communications, industries, commerces, patrimoine) ainsi qu'aux activités et services à caractère régional (santé, services sociaux et communautaires, main-d'œuvre, éducation, transport).

La commission adresse au conseil de la MRC ses recommandations sur le plan des grands enjeux du développement économique et social du territoire. Elle peut également lui formuler des recommandations relativement au Fonds de soutien aux projets structurants et à la promotion du territoire pour y favoriser la diversification de l'économie régionale.

C'est aussi cette commission qui étudie et fait les recommandations d'investissements au conseil, en regard de l'administration du fonds régional de la Capitale Nationale (FRCN)

RESPONSABLE : Mme Lucie Godin, directrice Services au développement local et des collectivités et M. Mathieu Fortier, directeur Services aux entreprises.

COMPOSITION DE LA COMMISSION : le préfet et quatre élus de la MRC.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, Raymond Francoeur, Jean-Claude Léveillé, Daniel Dion et Marie-Michelle Pagé

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ douze par année, en matinée, à la préfecture.

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

RÔLE ET MANDAT : La commission de l'environnement a pour mandat d'étudier les questions reliées à la protection de l'environnement et au développement durable et fait les recommandations appropriées au conseil de la MRC. La commission est interpellée principalement dans les dossiers liés à la gestion des cours d'eau et de l'administration du fonds d'aide financière en cette matière ainsi qu'à l'égard du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). La commission intervient aussi sur les dossiers qui concernent la planification de la gestion des matières

résiduelles ainsi que sur la protection et la mise en valeur de la faune et des ressources naturelles.

RESPONSABLE : M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COORDONNATEUR : Coordonnateur de la gestion des cours d'eau.

COMPOSITION DE LA COMMISSION : le préfet et quatre élus de la MRC.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, Yves Bédard, Jacques Delisle, Guy Germain ~~et Andrée Saint-Laurent~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ quatre par année, en journée, à la préfecture.

9. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÔLE ET MANDAT : Le comité de sécurité incendie a le mandat de s'assurer que les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soient réalisées par les municipalités selon les échéanciers. Le comité veille aussi à l'analyse de certains dossiers pour recommandation au conseil de la MRC, dans un esprit de concertation régionale.

RESPONSABLE : Mme Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe.

COMPOSITION DU COMITÉ : le préfet et quatre élus.

Élus qui y siègent actuellement : Bernard Gaudreau, Michel Blackburn, Mario Alain, Guy Germain et Guillaume Vézina

MODALITÉS DES RENCONTRES : Environ six par année, en soirée, à la préfecture.

10. COMITÉ D'ÉVALUATION DE PROJETS – FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS)

RÔLE ET MANDAT : Ce comité est responsable de l'analyse des projets inscrits dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants. Ces projets sont analysés ponctuellement et sont de nature locale ou régionale. Le comité a un pouvoir de recommandation au conseil de la MRC eu égard aux différents projets retenus.

RESPONSABLE : Mme Lucie Godin, directrice du service de développement économique.

COORDONNATRICE : Mme Stéphanie Poiré, agente de développement régional.

COMPOSITION DU COMITÉ : deux élus et trois représentants de la société civile.

Élus qui y siègent actuellement : [Guy Germain](#) et [Deny Lépine](#)

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ cinq par année, en soirée, à la préfecture.

11. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

RÔLE ET MANDAT : Le comité d'investissement commun a pour mandat d'étudier la recommandation des chargés de dossiers et des analystes sur les projets de financement présentés, notamment :

- En jugeant de l'opportunité d'un projet pour le développement local en regard des plans concertés pour le développement du territoire de la MRC de Portneuf (Portneuf 2030) et/ou le PDZA (Plan de développement de la zone agricole);
- En jugeant de l'opportunité pour la MRC d'investir dans un projet.

De plus, les membres du CIC peuvent être consultés relativement à un avis sur l'opportunité d'investir dans un projet, et ce, même si l'analyse du projet n'est pas complétée. Le but est de permettre à la permanence de la MRC de consulter les instances démocratiques lorsqu'il y a questionnements sérieux sur la pertinence du projet par rapport au plan d'action de la MRC ou sur l'admissibilité d'un projet ou d'une dépense relativement aux politiques de la MRC.

RESPONSABLE : M. Mathieu Fortier, directeur services aux entreprises

COMPOSITION DU COMITÉ : deux élus de la MRC, quatre représentants du milieu socio-économique et un représentant de la FTQ.

Élus qui y siègent actuellement : Jacques Delisle (substitut), ~~Gaston Arcand et Daniel Dion~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : mensuelles, en journée, à la préfecture.

AUTRES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

12. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03 (AFPQ)

MISSION ET MANDAT : L'Agence des forêts privées de Québec 03 est une structure de planification et de concertation régionale. Elle a pour objet, dans une perspective d'aménagement forestier durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- Le soutien financier et technique dans la mise en valeur des boisés privés;
- La réalisation d'activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés;
- La réalisation et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur du territoire (PPMV).

COMPOSITION DU CONSEIL : un élu de la MRC, M. Frédéric Martineau, coordonnateur au développement et à la mise en valeur du milieu forestier, et

plusieurs autres représentants d'organismes (liste complète disponible au www.afpq03.ca/?page_id=50).

Élus qui y siègent actuellement : ~~Dominic Tessier-Perry~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ une par année, en journée, à Québec.

13. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE PORTNEUF (CARP)

MISSION ET MANDAT : Le CARP a pour mission de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archivistique de la région de Portneuf. Son mandat consiste également à sensibiliser la population à la conservation des archives familiales. L'organisme est membre du réseau québécois de services agréés d'archives privées reconnu par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

COMPOSITION DU CONSEIL : un élu de la MRC et cinq membres de la communauté.

Élus qui y siègent actuellement : Deny Lépine

MODALITÉS DES RENCONTRES : trois à quatre par année, en soirée, au Centre d'archives régional de Portneuf (Deschambault-Grondines).

14. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF (CTRP)

MISSION ET MANDAT : Développer l'offre en transport collectif sur le territoire de la MRC de Portneuf, les objectifs étant basés sur les besoins de transport signifiés auprès de la CTRP.

COMPOSITION DU CONSEIL : deux élus de la MRC et sept représentants des instances municipales et de la communauté.

Élus qui y siègent actuellement : Michel Blackburn ~~et Ghislain Langlais~~

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ huit par année (aux six semaines), en soirée, à Saint-Raymond.

15. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC)

MISSION ET MANDAT : La CBJC travaille en concertation avec les différents acteurs du milieu afin de planifier, coordonner, conseiller et agir en matière de gestion intégrée du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier dans une perspective de développement durable. Organisme à but non lucratif, sa mission est d'élaborer, mettre en œuvre et promouvoir un Plan directeur de l'eau et d'identifier des enjeux prioritaires qui guident ses actions.

COMPOSITION DU CONSEIL : un élu de la MRC et plusieurs autres représentants des municipalités et des différents secteurs d'intervention (liste complète disponible au www.cbjc.org/organisation/ca/).

Élus qui y siègent actuellement : Ghislain Langlais

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ cinq par année, en soirée, au bureau de la CBJC (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier).

16. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉPAQ – RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

MISSION ET MANDAT : Vouée à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. La mise en œuvre de cette vocation amène la Sépaq à privilégier dans la réserve faunique de Portneuf les éléments suivants :

- Exploitation faunique selon le principe du développement durable;
- Offre dominante d'activités reliées à la faune;
- Équité et priorité d'accès pour tous les Québécois en regard de l'utilisation de la faune;
- Maintien de la biodiversité;
- Poursuite d'activités de recherche et d'expérimentation sur les populations fauniques;
- Gestion intégrée.

COMPOSITION DU CONSEIL : deux représentants (un élu et un directeur) de la MRC ainsi que des représentants municipaux et de la communauté.

Élus qui y siègent actuellement : Daniel Dion et Andrée Saint-Laurent

MODALITÉS DES RENCONTRES : deux par année (mars et novembre), en matinée, au bureau de la Réserve faunique (Rivière-à-Pierre).

17. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF (SPJCP)

MISSION ET MANDAT : La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf est un organisme sans but lucratif qui assure la gestion et l'entretien de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf.

COMPOSITION DU CONSEIL : un élu de la MRC de Portneuf, un élu de la MRC de La Jacques-Cartier, un représentant du Club Motoneige et six représentants du milieu.

Élus qui y siègent actuellement : Yves Bédard

MODALITÉS DES RENCONTRES : cinq à six par année, en soirée, à Saint-Raymond.

18. RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

MISSION ET MANDAT : La RRGMRP est l'organisme municipal qui gère les matières résiduelles de 23 municipalités dont 18 proviennent de la MRC de Portneuf, 4 de la MRC de La Jacques-Cartier, 1 de la MRC de Mékinac et la MRC de Portneuf pour les Territoires non organisés.

Le mandat confié à la Régie concerne les responsabilités suivantes :

- Élimination des matières résiduelles;
- Enlèvement et transport des matières résiduelles;
- Cueillette sélective, transport et traitement des matières recyclables;
- Enlèvement, transport et traitement des matières putrescibles;
- Gestion des boues.

COMPOSITION DU CONSEIL : un élu de la MRC et un substitut afin de représenter les TNO, et un représentant de chacune des 18 municipalités locales.

Élus qui y siègent actuellement : Raymond Francoeur et Guy Germain – substitut

MODALITÉS DES RENCONTRES : mensuelles (3^e jeudi du mois), en soirée, à la préfecture.

19. TABLE DE CONCERTATION DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)

MISSION ET MANDAT : Organisme de concertation dont la mission vise à améliorer, mettre en valeur et protéger la ressource eau de sa zone d'intervention. La Table de concertation est le principal outil dont elle dispose pour s'assurer qu'un processus de concertation (mobilisation, information, etc.) des acteurs de l'eau ait lieu, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau de sa zone d'intervention.

La Table de concertation sert la gestion intégrée de la ressource « eau » de la zone d'intervention de l'OBV CAPSA, notamment par la formulation de recommandations au conseil d'administration au sujet de dossiers ou de projets soulevés par ce dernier ou le personnel. Pour ses membres, la Table de concertation est également utile pour être informés de la gestion de l'eau des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière.

COMPOSITION DE LA TABLE : un élu de la MRC et les membres de la CAPSA, les intervenants du milieu et les usagers de la Rivière Saint-Anne.

Élus qui y siègent actuellement : Aucun

MODALITÉS DES RENCONTRES : Les rendez-vous de l'eau, deux fois par année (demi-journée), en novembre et avril. (?)

20. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIAL DU SAINT-LAURENT – TCREF (conseil stratégique)

MISSION ET MANDAT : La TCREF est une structure de concertation mise en place par le Comité ZIP Les Deux Rives dans le cadre d'un mandat délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Sa mission est de « Définir collectivement une stratégie d'intervention concertée pour favoriser l'harmonisation des usages, la conservation et la mise en valeur des ressources de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent, et ce, au bénéfice des collectivités ». Cette démarche permettra l'élaboration, l'adoption et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR) qui est représentatif des préoccupations et des priorités d'action des acteurs du territoire.

COMPOSITION DE LA TABLE : un élu, le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ainsi qu'une trentaine d'intervenants de différents territoires (municipalités riveraines des MRC de Portneuf, Bécancour, Lotbinière et des Chenaux) et secteurs d'activités (socio-économique, gestion intégrée des ressources en eau et gouvernemental).

Élus qui y siègent actuellement : Michel Blackburn, Mario Alain – substitut

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ deux par année, en journée, lieu variable (entre la région de Portneuf et Trois-Rivières).

21. COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS PATRIMOINE ET CULTURE

MISSION ET MANDAT : Évaluation des projets culturels émanant du milieu portneuvois à l'aide d'une grille d'évaluation, tel que prescrit à la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture.

RESPONSABLE : Mme Éliane Trottier, agente de développement culturel.

COMPOSITION DU COMITÉ : un élu de la MRC de Portneuf, trois représentants de la Table de concertation Culture et un représentant du ministère de la Culture et des Communications.

Élus qui y siègent actuellement : Michel Blackburn

MODALITÉS DES RENCONTRES : une par année, en journée, à la préfecture.

22. COMITÉ DU RÉSEAU LOCAL DES PARTENAIRES DE PORTNEUF DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DE LA CAPITALE-NATIONALE

MISSION ET MANDAT : Comité aviseur qui permet au CIUSSS de planifier et coordonner les services à offrir à la population du territoire de Portneuf selon les orientations ministérielles, les besoins de la population et les réalités territoriales.

COMPOSITION DU COMITÉ : trois élus de la MRC, ainsi qu'une douzaine de représentants des organismes communautaires de la région.

Élus qui y siègent actuellement : Mario Alain, ~~Daniel Dion, Ghislain Langlais~~ (substitut) et Jean-Claude Léveillé (substitut)

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ une à deux par année, en journée, à Donnacona.

23. COMITÉ RÉGIONAL SUR LES PAYSAGES

MISSION ET MANDAT : Assurer la mise en œuvre de l'entente spécifique sur les paysages de la Capitale-Nationale sur le territoire de la MRC de Portneuf et veiller à la réalisation des éléments apparaissant dans le plan d'action élaboré par le comité de coordination. De manière plus spécifique, le comité régional verra à promouvoir différentes initiatives d'éducation, de sensibilisation ou d'interventions dans le domaine du paysage. Il aura également à cibler des projets concrets à réaliser afin de protéger et/ou de mettre en valeur le paysage de la MRC de Portneuf et à dégager des priorités d'action.

COMPOSITION DU COMITÉ : un élu de la MRC et des représentants des secteurs d'activité suivants : culture et patrimoine, municipalités, tourisme et récréation, agriculture, environnement, forêt, commerces et services ainsi que services publics.

Élus qui y siègent actuellement : Michel Blackburn

MODALITÉS DES RENCONTRES : environ une par année ou au besoin